

PARCS NATIONAUX DE FRANCE

Conseil d'administration

Séance du 20 février 2014

Délibération n°2014 -06 / CA

**Marque des parcs nationaux
Délégation au Bureau**

Le Conseil d'administration, après en avoir délibéré,

- donne délégation au Bureau du Conseil d'administration de Parcs nationaux de France, pour prendre toute décision relative à la gestion des marques collectives déposées par Parcs nationaux de France entre les réunions du Conseil d'administration.

Fait à Paris, le 20 février 2014

Le président
du Conseil d'administration,

Ferdy LOUISY

Le directeur
de Parcs nationaux de France,

Michel SOMMIER